

Enjeux du développement durable dans les pays du Sud : du discours à la pratique

M.C. Cormier-Salem

Dans les pays du Sud, la question de l'environnement est intrinsèquement liée à celle du développement et l'injonction de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures » (Brundtland, 1987) prend une dimension particulièrement forte, tant les impératifs du développement durable sont cruciaux (Barbault *et al.*, 2002). Il faut cependant souligner à quel point la notion du « Sud » est plurielle et versatile, dénotant une classification de l'espace-monde qui forcément schématise, stigmatise et gomme la diversité des contextes. Les atteroiements pour désigner ces pays traduisent le malaise et la difficulté à nommer un « ensemble » qui n'est pas un et le caractère extrêmement évolutif de la géopolitique mondiale : les catégories actuelles sont récentes et ont remplacé des catégories elles-mêmes transitoires (PVD, PED, etc.) : si les termes disqualifiants de « tiers-monde » (créé par Alfred Sauvy), puis celui de « pays sous-développés » sont abandonnés dans les années 1970 au bénéfice de « Pays en voie de développement », « Pays en transition », de nos jours on utilise les termes de « pays émergents » et « pays les moins avancés » signifiant la diversité des situations de pays dits « au Sud » par rapport au pays développés du Nord (Miossec *et al.*, 2004 ; Poutier, 2004 ; Gervais-Lambony et Landy, 2007). Il ne s'agit pas d'une opposition géographique entre hémisphère septentrional et austral mais bien d'une division politique, voire idéologique et historique du monde, qui recoupe, à maints égards, la distinction entre « Ancien monde » et « nouveau monde », puissances coloniales et pays colonisés, dominants et dominés.

Parmi les pays du Sud, couramment dans le cadre du partenariat scientifique et technique de la France, on distingue au moins quatre catégories : les Pays les Moins Avancés ou PMA (pour ne pas dire les pays pauvres) à État fragile, les PMA à État fort, les DOM et enfin les pays émergents ou PE. Ainsi, en Asie du Sud-Est, à côté de PMA tels le Laos, le Cambodge, le Myanmar, pauvres, voire très pauvres comme Timor, on relève des Pays « moyennement avancés » comme la Thaïlande et la Malaisie, en cours d'émergence (et en plein essor) comme le Vietnam, émergents (Philippines, Indonésie), développé (Singapour) dans le sillage de deux « grands » l'Inde et la Chine (appelée aussi « dragon »).

Le positionnement géographique intertropical est atténué au profit de la prise en compte de la réalité socio-économique et politique présente dans chaque pays.

La définition retenue par l'ANR intitulée « les Suds aujourd'hui » peut surprendre : si les DOM-TOM en sont exclus, certains pays de l'ex-URSS sont éligibles (ANR, 2007) ! Ainsi, on relève des Suds dans le « Nord » mais aussi des Nord dans les Suds, comme l'illustrent le Brésil et l'Inde.

Selon la Banque mondiale et le FMI, le Brésil représente en 2004 le 9^e PIB par pays dans le monde, juste derrière l'Italie et la France. À ce titre, il est classé « pays émergent ». Mais si le PIB moyen per capita est élevé (5 000 USD), la répartition de revenus est très inégalitaire, de même que la répartition des moyens de production (terre, capital, connaissance). Selon la Fondation Getúlio Vargas, il y aurait environ 50 millions de « pauvres » au Brésil (définis comme les personnes dont le revenu mensuel ne permet pas de couvrir leurs dépenses d'alimentation de survie). Le Brésil comprend des régions moins avancées (Nordeste et Amazonie) dont le poids démographique se chiffre en plusieurs dizaines de millions de personnes et globalement le milieu rural brésilien est à classer dans la catégorie des PMA.

L'Inde poursuit à un rythme soutenu sa progression dans l'économie mondiale avec une croissance moyenne de l'ordre de 8 % ces 3 dernières années et une population qui dépasse 1 milliard d'habitants, en progression annuelle de 1,5 %. Avec un PNB de 790 \$ par habitant en 2006, l'Inde est classée parmi les économies émergentes. Toutefois, cette moyenne cache de très grandes disparités : la forte croissance économique indienne est un facteur de distorsion sociale ; elle est trop forte par rapport aux capacités de production du pays (le déficit commercial est de 38 milliards d'Euros en 2006) ; les infrastructures ont un retard considérable, elles constituent avec la bureaucratie indienne et le marché du travail le principal goulet d'étranglement du pays ; elle n'apporte pas le plein-emploi.

Si la notion des Suds est polysémique, celle de « développement durable » ne l'est pas moins et fait l'objet d'usage multiple. Son optique multidimensionnelle – le développement ne peut être durable que s'il est à la fois économique, social et environnemental – et pluri-échelle – du local à l'international, du présent au futur – ne peut que remporter l'adhésion. En revanche, le terme fait controverses dans ses applications... et notamment dans les pays du Sud, où les conflits de valeur, l'enchevêtrement d'échelles, les jeux d'acteurs sont particulièrement complexes. Il convient ainsi de s'interroger sur la façon dont sont appliqués dans les Suds des normes, des dispositifs, des instruments essentiellement élaborés au Nord. Après avoir rappelé le contexte englobant et souligné la spécificité des Suds par rapport aux pays du Nord, nous analyserons les difficultés d'application des politiques publiques de développement durable, mais aussi les dynamiques innovantes, en nous appuyant sur des cas concrets.

1. Des enjeux spécifiques aux Suds

A. Enjeux aigus dans les Suds

Malgré le déplacement des limites et l'apparition de nouvelles centralités, l'identité commune des pays du Sud est manifeste, aux yeux mêmes des intéressés. En

termes de développement durable, d'évidence, y sont relevés des enjeux spécifiques, tout à la fois écologiques, sociaux et économiques.

En premier lieu, les pays du sud renfermeraient 90 % de la biodiversité du monde. Cette diversité et cette richesse exceptionnelles s'expriment à tous les niveaux, puisque l'on y relève des genres et cultivars rares (tels le hoodia, *Hoodia gordonii* ou cactus coupe-faim des Bushmen d'Afrique du Sud, l'Iboga, *Tabernanthe iboga*, plante hallucinogène du Gabon, de plus en plus utilisés par les laboratoires à des fins pharmaceutiques et cosmétiques, posant la question du biopiratage), un taux d'endémisme élevé des espèces animales (des lémuriers aux tortues marines en passant par les grands mammifères et prédateurs, éléphant, lion, gorille et requin) et végétales (telles les orchidées dont plus de 1 000 espèces répertoriées dans les forêts sèches et humides de Madagascar), des écosystèmes et des habitats remarquables (récifs coralliens, mangroves, forêts tropicales), mais aussi des savoirs et savoir-faire traditionnels, telle la maîtrise des plantes médicinales des tradipatricsiens et guérisseurs africains aux chamans amérindiens.

Or les écosystèmes tropicaux sont aussi ceux qui sont le plus soumis à la surexploitation des ressources vivantes, à l'anthropisation et à la compétition par des envahisseurs et où, en conséquence, l'érosion de la biodiversité (diversité biologique et culturelle) est la plus sensible. Ainsi sur les 34 « hotspots » du globe, définis comme les points chauds de la planète combinant richesse ou endémisme et nombre élevé d'espèces menacées ou d'habitats perdus¹, 22 sont situés en zone intertropicale (Groombridge and Jenkins, 2002). Ces régions, qui ne représentent que 2,3 % de la surface de la Terre, contiendraient 75 % des espèces les plus menacées de mammifères, d'oiseaux, et d'amphibiens. Par ailleurs, 50 % des plantes vasculaires et 42 % des vertébrés terrestres existeraient seulement dans ces hotspots (CI, 2004).

Madagascar et les îles de l'Océan indien constituent l'un des 34 « hotspots » du globe du fait du fort taux d'endémisme qui dépasse 90 % dans certains groupes taxinomiques et d'une biodiversité remarquable en relation avec leur isolement géographique. Comme le déclarait le président de la République de Madagascar à la Conférence Internationale de Paris en janvier 2005, « 85 % des 12 000 plantes de Madagascar sont uniques au Monde, et, dans le monde animal, la singularité est au moins aussi spectaculaire ».

La richesse des ressources naturelles des pays du Sud fait de leur gestion des enjeux locaux et nationaux mais aussi mondiaux telle la forêt amazonienne considérée comme un bien public mondial au grand dam du président du Brésil !

La dette et la pauvreté constituent deux traits marquants des pays du Sud, où les inégalités économiques et les disparités se sont accru ces dernières années et où l'on compterait plus de 800 millions de personnes sous-alimentés (FAO, *Undernourished population, 1970-2003*). Selon la FAO et la BM, 2/3 des emplois dans les Suds seraient liés aux activités agricoles ; l'agriculture et le secteur primaire dominant l'économie et les populations rurales sont les plus pauvres.

Ainsi, en Inde, l'agriculture représente 20 % du PIB et 65 % des emplois en dépendent directement ou indirectement. Cependant même si l'Inde se classe

1. Le concept de hotspot a été créé en 1988 par Norman Myers, un écologiste Britannique et désigne une zone géographique qui présente une richesse en espèces faunistiques et floristiques élevées, encourageant des risques d'extinction importants à court terme.

parmi les premiers producteurs mondiaux d'une série de denrées, le développement de la production agricole est à la recherche d'un nouveau souffle face à de graves difficultés. La croissance du secteur agricole plafonne à 2 % alors que celle des services (plus de 50 % du PIB) s'élève à 10 % et celle de l'industrie à 9 %. Près de 200 millions d'Indiens sont encore mal nourris. Les ressources en terres arables, en eau et en forêts se dégradent fortement.

Il faut par ailleurs noter l'insertion plus faible des pays du Sud dans la mondialisation, la part de l'autoconsommation, la dislocation des circuits commerciaux, le maintien des segmentations fortes (Gervais-Lambony et Landy, 2007).

Dans les pays du Sud, les solidarités familiales et sociales et la densité des réseaux constituent des particularités fortes, garantes d'une relative stabilité politique, mais contraires aux principes démocratiques et fondées sur la corruption. La crise des systèmes agraires, l'urbanisation galopante, les mobilités accrues tendent à remettre en cause les institutions traditionnelles, tandis que l'émergence de nouveaux acteurs et le développement de nouveaux usages conduisent à de fréquents conflits de valeurs et d'intérêts.

Les anciens termes de « colonialisme », « impérialisme » et « néocolonialisme » tendent à céder la place au terme de « mondialisation ». Dans le domaine environnemental, ce terme se décline de diverses façons, des changements dits globaux, en particulier climatiques à l'urbanisation et aux migrations internationales. Ils expriment les principales menaces qui pèsent sur l'avenir de notre planète et dont les effets se manifestent avec une particulière ampleur dans les pays du Sud : désertification, déséquilibres écologiques, pression démographique, déliquescence de l'État, désorganisation des marchés, crise énergétique, etc. Ces signes, brandis à l'envie par de grandes institutions (FAO, FFEM, etc.) et ONGE (Organisations Non Gouvernementales de l'Environnement) ont conduit à une prise de conscience du caractère global des questions de l'environnement : les disparités s'accroissent, les évolutions sont très rapides, les rythmes de changement se sont considérablement accélérés. Face à l'urgence de la situation, de nouvelles politiques publiques sont mises en œuvre à une échelle internationale et nationale, largement relayée par de grandes ONGE (WWF, UICN, CI, etc.), qui jouent un rôle majeur tant dans les arènes de négociation que sur le terrain (Aubertin, 2005). Il faut néanmoins souligner que la mondialisation, loin de gommer les différences, conduit bien souvent à un retour en force du local et à une multiplication des échelles et de leurs interactions.

B. Une nouvelle gouvernance mondiale, une place croissante des Suds

Depuis la fin des années 1980, le contexte englobant nouveau a conduit à un changement de politique en termes de gestion des ressources naturelles, passant d'une volonté de gestion rationnelle visant une « capacité de charge optimale » à un souci de durabilité des systèmes écologiques et sociaux (ou encore de co-viabilité) basée sur les liens entre la préservation de la nature et le bien-être des populations (cf. Chapitre 1, Y. Veyret). Dans le même temps, on assiste également à un changement de paradigme en termes de gestion de l'environnement : aux approches « sanctuaristes », visant à la mise sous cloche de la nature et excluant l'homme, se sont substituées des approches « conservationnistes » considérant

que l'homme et ses pratiques font partie des écosystèmes et participent à leur durabilité (Cormier-Salem et Roussel, 2000).

Le Programme MAB (*Man and Biosphere*) de l'Unesco lancé en 1970 est une des manifestations de ce changement de paradigme avec la création d'un nouveau concept d'aire protégée, la réserve de Biosphère comprenant trois zones : l'aire centrale, où la protection de la biodiversité est stricte, la zone tampon, où certains usages sont autorisés et enfin la zone périphérique, conçue comme un territoire du développement durable (cf. schéma type d'une RB). De nos jours on relève, 440 Réserves de Biosphère répartis en 97 pays dont près de la moitié est située en zones intertropicales (cf. carte de la répartition des Réserves de Biosphère).

Adoptée par les Nations Unies en 1972 à Paris, la Convention concernant la protection du « Patrimoine mondial, culturel et naturel » est également l'une des traductions de ce courant conservacionniste, qui reprend à son compte la formule « à chaque société, sa nature ; à chaque nature, sa société ».

De Rio (CDB, 1992) à Johannesburg (2002) jusqu'aux objectifs du *Millenium Ecosystem Assessment*, les dimensions éthiques – lutte contre la pauvreté, justice sociale, partage des avantages et des bénéfices – prennent une place croissante (Aubertin et Dominique-Vivien, 1998 ; Sen, 1999 ; Barbault *et al*, 2002). La coordination internationale basée sur l'équité (intra et intergénérationnelle) conduit à reconsidérer les règles d'usages et d'accès des ressources biologiques et à s'efforcer de rendre compatibles les accords de l'OMS et de l'OMPI avec les objectifs de la CBD (Louafi et Tubiana *in* *Courrier de la planète*, 2005). De fait, les normes ne sont pas seulement juridiques mais aussi sociales et culturelles. Une des conséquences majeures de la nouvelle gouvernance mondiale de la biodiversité est l'intégration pleine et entière des préoccupations des pays du Sud.

Dans ce changement de paradigme, il faut souligner le nouveau statut accordé aux savoirs locaux et aux populations indigènes. Longtemps ignorés, voire méprisés et considérés comme un frein au progrès, ils sont désormais reconnus comme des patrimoines à conserver (Cormier-Salem et Roussel, 2002). Un des actes majeurs de leur reconnaissance est l'article 8 alinéa J de la CBD qui reconnaît « la nécessaire prise en compte des savoirs, traditions et innovations des communautés autochtones et populations indigènes ». Cette reconnaissance sonne comme une « victoire » pour les États du Sud participant aux conférences de parties de la CBD et ce, à un double titre : d'une part, en terme opérationnel, elle se place dans le cadre de la conservation *in situ* versus la conservation *ex situ*, remettant en cause les anciens modes de gestion – des musées, jardins d'acclimatation et zoos jusqu'aux banques de gènes – et posant la question des Droits de Propriété Intellectuelle avec le problème de la restitution des collections et du dédommagement des pays spoliés. D'autre part, elle déplace les enjeux, du global au local, ou plus précisément, incite à une articulation renforcée entre changement global et développement local, induisant une réflexion sur les multilocalités et l'élaboration de projets de territoire.

Nous reviendrons plus loin sur l'application de ces discours et leurs déclinaisons sur le terrain. D'ores et déjà il faut souligner le positionnement renforcé des pays du Sud, qui s'investissent de façon croissante dans les négociations internationales, se voient reconnaître une forte capacité d'expertise, jouent pour certains d'entre eux un rôle d'interlocuteur et parfois de médiateur, comme le Brésil à propos du coton, de la biodiversité, de la propriété intellectuelle. Contre le

capitalisme et le libéralisme, ils défendent une position commune dans les arènes de négociations internationales, appuyés par les « altermondialistes » et parviennent à une forte visibilité comme à la conférence de Seattle en 1999. Il en est ainsi du mouvement des « pays non alignés » dont l'Inde est le leader, de l'association des pays comme G90 ou G20 dans l'enceinte de l'OMC ou encore de l'Alliance du Brésil, de l'Afrique du Sud et de l'Inde au sein du forum IBSA, leur permettant d'obtenir un « traitement spécial et différencié ».

2. Un discours global, des pratiques locales

Le débat sur la durabilité des pratiques locales est ancien et trouve de multiples rebondissements. Il est essentiellement porté par des acteurs « externes », qui ont un discours globalisant sur les réalités locales perçues non pas en tant que telles mais par rapport à leurs préoccupations et agendas politiques. En schématisant quelque peu, de nos jours, deux discours sur le statut et le rôle des populations locales s'affrontent : l'un, qui s'inscrit dans la lignée de la *deep ecology* et des attitudes sanctuaristes, est composé en majorité d'experts naturalistes, d'ONG protectionnistes, de gestionnaires des aires protégées, du personnel des agences publiques et des bureaux des organisations intergouvernementales. Ces acteurs dénoncent les prélèvements abusifs sur la nature, l'exploitation anarchique des ressources vivantes et fustigent en premier chef les populations les plus pauvres tenues pour responsables de la déforestation, de la dégradation des sols, de la disparition d'espèces. Les termes d'impacts anthropiques ou forçage humain sont significatifs : la nature doit être défendue pour elle-même et, au besoin, en excluant l'homme considéré comme une contrainte. En dépit des déclarations, tardives (post 1980, voire 1990) et timides, en faveur de la prise en compte des peuples indigènes, dans les faits ce groupe d'acteurs reste étranger à cette thématique et constitue le fer de lance actuel du retour à une mise sous cloche de la nature et à des programmes répressifs à l'égard des usagers locaux (Dumoulin, *in* Courrier de la planète, 2005).

L'autre groupe, composé d'experts et scientifiques militants, de représentants des sciences sociales et de l'ethnobiologie, de lobbies et de réseaux d'associations de défense des groupes minoritaires, considère que la conservation de la diversité biologique est intrinsèquement liée à celle de la diversité culturelle. Les zones habitées par les peuples autochtones ne sont-elles pas celles qui abritent la plus haute diversité ? N'y a-t-il pas corrélation entre le nombre d'espèces endémiques et le nombre de langues au niveau du globe (*ibid.*) ? Ce discours valorise, voire survalorise le bon sens paysan, les savoirs et savoir-faire locaux – en anglais les TEK ou *Technological Ecological Knowledge* – au risque d'être taxé de populisme.

A. Sites sacrés

Par-delà ces positions marquées de jugements de valeur, il s'agit à travers des questions bien identifiées et contextualisées de discuter de la façon dont les communautés locales appréhendent la nature et la gèrent de façon durable. Ainsi,

les sites sacrés sont l'objet de nos jours de toutes les attentions des naturalistes, relayés par les grandes organisations internationales telles l'Unesco ou l'UICN, considérant les bois sacrés de la zone *vodun* (Bénin-Togo) comme des témoins relictuels de la forêt vierge primaire ou encore consacrant l'île de Poilao dans l'Archipel des Bijagos comme le modèle d'aire protégée compte tenu du fait qu'elle est tout à la fois un site d'initiation pour les Bijagos et un lieu de nidification des populations de tortues marines de la sous-région. Il est certain que ces lieux, constitués d'éléments remarquables au regard des populations locales – arbres et bosquets, promontoires et sources, chaos de boules et rochers, mares et marigots, etc. – sont l'objet de pratiques de gestion particulières, depuis l'interdiction stricte de les exploiter et de les pénétrer jusqu'à l'organisation de cérémonies réservées aux initiés et que la richesse et la variété de la flore et de la faune sont plus grandes, d'après les bilans réalisés, que la nature environnante. S'ils peuvent être considérés comme des outils de gestion durable de l'environnement, il faut néanmoins souligner que les communautés ne les ont pas volontairement et consciemment préservés pour les éléments de la biodiversité qu'ils renferment mais bien davantage pour leurs fonctions rituelles et symboliques, qui leur sont attachées. Preuve en est donné par la fréquente artificialisation de ces sites, qui ne gardent qu'exceptionnellement des traces de la nature originelle. La plupart des bosquets sacrés de la zone *vodun* sont ainsi reconstruits, les espèces sélectionnées, plantées ou introduites et les autels peuvent se réduire à une simple branche de bois mort (Juhé-Beaulaton et Roussel, 2002). L'île de Poilao accueille de façon cyclique les jeunes Bijagos pour les rites de passage (*fanado*) à l'âge adulte au cours desquels ils consomment de la viande de tortue (Cormier-Salem, 2006b).

La gestion précautionneuse des ressources naturelles tient davantage à une logique socioculturelle qu'écologique ou, tout du moins, les logiques écologistes sont rarement objectivées (Dugast, 2002) : les faisceaux d'interdits et de règles visent au maintien de l'équilibre entre les créatures de dieu, entre les humains et les non-humains, si tant est que cette distinction ait du sens. De fait, contrairement au système de pensée occidental moderne opposant nature et culture et reposant sur la dualité fondamentale entre intériorité et physicalité, dans les systèmes de pensée des sociétés du Sud, la différence entre les humains et les non-humains est une différence de degré et non de nature (Descola, 2005). Quatre grands types d'ontologie (ou système de qualités attribuées aux existants) sont ainsi distingués : le système totémique, le système animique, le système analogique et enfin le système naturaliste. Ces quatre grands types ne sont pas exclusifs l'un de l'autre mais un domine à un moment donné.

B. Sociétés autochtones et gestion de la nature

Les investigations conduites sur le terrain montrent à l'évidence que les populations indigènes et communautés autochtones – des Amérindiens des forêts amazoniennes aux aborigènes d'Australie – sont les mieux placées pour être les gardiens de la planète. De fait, le maintien de l'équilibre dépend fondamentalement des institutions sociales et du respect des règles, établies pas les ancêtres et transmises de génération en génération. Ainsi, les ressources dites communes, contrairement à la théorie de Hardin les considérant comme libres d'accès et, dès lors, susceptibles d'être soumises à tous les us et abus (Hardin, 1968), sont le plus

souvent appropriées et gérées collectivement par les communautés locales selon des systèmes de régulation et des droits d'usage territoriaux. La transgression d'un interdit nécessite réparation et recours à des intercesseurs, tels les chamans ou les prêtres. La terre, avec les richesses qui en sont issues, constitue un patrimoine, clairement identifié comme tel (Cormier-Salem *et al*, 2005 ; Bassett et Cormier-Salem, 2007) : héritée des ancêtres et porteuse de la conscience collective du groupe, elle doit être utilisée parcimonieusement et aux moyens de techniques qui en garantissent la transmission aux lignées descendantes. La reproduction du système social est donc liée « par essence » à la conservation de la nature, que les communautés soient totémiques, animistes et/ou analogiques, mais aussi par nécessité, dans la mesure où la survie de ces groupes dépend largement des ressources extractivistes (chasse, pêche, cueillette, etc.).

De nombreux exemples étayaient cette conception, des chasseurs-cueilleurs des forêts tropicales (Bahuchet *et al*, 1999) aux agroforestiers d'Indonésie en passant par les pêcheurs et les agriculteurs ouest-africains (Gillon *et al*, 1999 ; Martin, 2002). La diversification de tous les niveaux de la biodiversité (des gènes et variétés aux techniques et pratiques) est reconnue comme la stratégie la plus performante pour gérer le risque, qu'il soit climatique, démographique, économique ou politique. Ainsi les riziculteurs ouest-africains privilégient les systèmes de culture extensifs sur les systèmes intensifs et l'ajustement aux irrégularités saisonnières par l'aménagement intégré de la succession des sols (Richards, 1985). Les unités de production détiennent plus d'une vingtaine de variétés de riz, chacune ayant des aptitudes agroécologiques et répondant à des besoins socio-économiques et organoleptiques particuliers. La maîtrise des collections de semences (généralement entre les mains des femmes), la combinaison de rizières de bas-fonds (*wet rice*) et de plateaux comme l'association de la riziculture avec d'autres cultures – de subsistance (maïs, légumineuse, etc.) ou de rente (arbres fruitiers, légumes...) – et d'autres activités (élevage, pêche, collecte de produits ligneux) répondent au souci premier d'utiliser toutes les facettes du paysage, toutes les composantes du terroir, toute la force de travail disponible, tout au long de l'année, dans des contextes marqués par l'incertitude. Ce faisant, ces pratiques, associées à des techniques de restitution de la fertilité des sols (vaine pâture et fumure organique, jachère, enfouissement des déchets), de préservation des ressources (mise en défens de certains habitats, etc.) contribuent à la durabilité des systèmes écologiques et sociaux. Il apparaît bien ainsi que plus un système d'exploitation est diversifié, plus il peut s'adapter au changement (Milleville, 2007). En revanche, la monoproduction, l'intensification des techniques, l'artificialisation du système (jusqu'à l'extrême avec les cultures hors sol et sous serre) concourent à le fragiliser et à le rendre plus vulnérable.

Les communautés de marins pêcheurs du littoral ouest-africain constituent également une bonne illustration des stratégies développées, qualifiées d'opportunistes ou pragmatiques, face à un environnement très changeant du fait de la mobilité et de la variabilité des ressources halieutiques – elles-mêmes liées aux courants marins, vents (alizés) et remontées d'eau froide profonde ou phénomène *d'up-welling* – mais aussi des aléas du marché (Cormier-Salem, 2003). La durabilité des systèmes de pêche tient à la diversité des techniques, des logiques et des stratégies. Ainsi, la plupart des unités de pêche artisanale disposent de plusieurs engins de pêche (filet maillant de fond, filet dérivant, senne, palangre, etc.),

ciblant diverses espèces (pélagiques et démersales), exploitant une grande variété de sites. Dès les premiers signes d'épuisement d'une pêcherie, les marins pêcheurs changent d'espèce-cible, ou partent en quête de nouveaux fonds de pêche. La capacité à adopter de nouvelles techniques (fil en nylon, gréement complexe des pirogues, moteur hors-bord, Senne Tournante Coulissante), à saisir les opportunités du marché (telle la filière des poulpes au Sénégal créée *ex nihilo* et devenue la principale ressource à partir des années 1990) et la mobilité, parfois sur de grandes distances, sont autant de stratégies qui garantissent la résilience du système. Ces dynamiques innovantes ont pourtant des limites comme l'illustre la spécialisation de certaines unités de pêche dans le « *fining* », exploitation ciblée des ailerons de requin à destination du marché du Sud-est asiatique. Cette pêche non durable a des effets négatifs immédiats sur la ressource naturelle, se traduisant par la raréfaction, voire la disparition de certaines espèces de requin, mais aussi à plus ou moins court terme sur l'ensemble de la chaîne trophique – la diminution des grands prédateurs se traduisant par un pullulement d'organismes moins évolués et plus vulnérables aux changements de l'environnement, telles les poulpes – et enfin sur les communautés de marins pêcheurs : quand les rendements de la pêche diminuent, la compétition pour les ressources s'accroît, les tensions s'exacerbent, d'autant que la pêche attire un nombre croissant d'acteurs et que les dispositifs réglementaires – anciens et nouveaux, coutumiers et relevant du droit positif – ne sont guère efficaces.

De fait, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, alors mêmes que les savoirs, traditions et innovations sont réhabilités à l'échelle globale, que les communautés autochtones et peuples indigènes sont censés être au cœur de la nouvelle gouvernance mondiale, à l'échelle locale la crise des systèmes anciens et l'abandon des institutions traditionnelles sont manifestes. Les causes en sont diverses, au nombre desquelles l'extension des cultures commerciales et des plantations, la croissance démographique et le blocage du foncier, l'urbanisation, la scolarisation et la démultiplication des échanges et des contacts. Les modifications peuvent être encore plus radicales et systématiques avec le changement de régime politique et l'arrivée de nouvelles religions, tel le christianisme et l'islam, et plus récemment l'explosion des sectes, concourant à l'effritement des cultes ancestraux, l'affaiblissement des institutions traditionnelles de contrôle des territoires, la transformation dans l'exercice des pouvoirs locaux, le non-respect des interdits, etc. Les effets sont également divers. Il faut cependant souligner la tendance générale à l'individualisme et à la privatisation des ressources, qui se traduisent par l'exacerbation des tensions entre communautés (autochtones et allochtones, résidents et migrants, agriculteurs et éleveurs, etc.) et au sein même des groupes locaux (entre aînés et cadets, hommes et femmes, etc.).

3. Politiques publiques de conservation de la biodiversité et développement local

Quand les violences environnementales se multiplient, que l'érosion de la biodiversité s'accélère, que les inégalités s'accroissent, force est de reconnaître l'inefficacité des politiques publiques et la fragilité des institutions locales. Pour parer

à cette crise multiforme, de nouveaux dispositifs sont mis en œuvre, dont les effets prêtent à débat. Après avoir analysé les effets des politiques de patrimonialisation de la nature, nous nous interrogerons sur la pertinence en termes de développement durable de deux instruments de valorisation de la biodiversité : l'écotourisme et la certification des productions localisées.

A. Conflits de valeur et d'intérêt : préoccupation du Nord à assumer par Les Suds ?

La Convention sur la diversité biologique de Rio renonce à considérer la biodiversité comme un patrimoine commun de l'humanité en accès libre et réaffirme le droit souverain de chaque État sur ses ressources biologiques. Dans son article 8 J, concernant le problème de la conservation *in situ*, cette Convention reconnaît les liens nécessaires qui unissent les « *peuples autochtones et les communautés locales* » à la biodiversité au contact de laquelle ils vivent. Pourtant l'application de ces principes souffre de nombreuses distorsions selon les contextes et les régimes. En témoignent les processus de patrimonialisation de la nature dans les pays du sud, qui apparaissent comme la continuation des politiques sanctuaristes de l'époque coloniale, à l'origine des premières forêts classées et réserves cynégétiques. Idéologiquement critiquable et qualifiée d'impérialisme vert ou « colonialisme environnemental » (Agarwal et Narain, 1991), ces politiques se soldent en outre par de nombreux échecs et conflits (Cormier-Salem et Roussel, 2000).

De fait, en premier lieu, la nature des uns n'est pas celle des autres. La sélection des espèces et habitats dits « patrimoniaux » est opérée par des experts en fonction de préoccupations et d'intérêts qui correspondent rarement avec ceux des communautés locales. Ainsi, les inscriptions officielles d'éléments de la biodiversité sont le plus souvent basées sur des approches bio-écologistes de la nature : la rareté d'une espèce, son caractère remarquable, endémique ou clé de voûte justifient son classement. Mais il existe d'autres critères. La Convention de Paris tient par exemple grand compte de la valeur esthétique, symbolique et historique des sites retenus. Il demeure que, dans toutes les listes officielles (CITES, CMS, etc.), la nature « spectaculaire », extraordinaire, a tendance à être surreprésentée et les éléments banals de la biodiversité ou ceux qui ne jouissent pas d'une bonne image publique sont plus souvent oubliés. Les listes d'espèces protégées sont plus riches en dauphins et en orchidées qu'en cafards et « nuisibles », les hauts lieux plus fréquemment érigés en patrimoine que les bas-fonds ! Ainsi, la forêt tropicale, plutôt que les formations herbeuses, est proposée à la patrimonialisation nationale ou internationale. Est mis en avant son caractère « primaire » qui justifie de la soustraire aux pratiques, forcément destructrices, des sociétés rurales. Pourtant, de nombreux travaux, particulièrement en Afrique, montrent la complexité des relations dynamiques entre les forêts et les savanes, ainsi que le rôle positif joué par les hommes dans la conquête forestière (Fairhead et Leach, 1998).

En second lieu, on relève de fréquents désaccords sur les modes de gestion préconisés. S'il existe diverses catégories d'aires protégées, des sanctuaires de nature aux réserves communautaires, force est de reconnaître que le coût de la conservation est largement assumé par les populations riveraines, alors que les principaux bénéficiaires des avantages tirés des services écologiques sont étran-

gers au milieu. Ainsi la convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale vise à préserver les habitats qui sont des aires refuges pour l'avifaune migratrice durant la période hivernale. Il en est ainsi des zones de mangroves du littoral ouest-africain qui, durant l'hiver boréal, abritent les populations de limicoles des zones tempérées européennes (cf. Cormier-Salem dans cet ouvrage). La limitation de l'accès aux ressources de la mangrove, subie par les communautés de paysans pêcheurs qui ne peuvent plus chasser, ni pêcher, ni exploiter le bois de mangrove, se fait ainsi au bénéfice des groupes des chasseurs du Nord...

Chaque processus de patrimonialisation se traduit par la mise en place de règles d'accès, de formes d'appropriation et de gestion des éléments de la biodiversité concernés. Ces règles et formes sont aussi variées que le sont les rapports à la nature des sociétés considérées, mais cette gestion patrimoniale paraît en mesure de satisfaire le désir de conservation des protecteurs de la nature. De plus, elle se place délibérément dans le long terme puisqu'elle vise à la transmission entre générations et sous-entend une prise de conscience et une volonté collectives d'usage pondéré des ressources. En rejoignant les objectifs de gestion durable de l'environnement, elle ne peut que rencontrer une adhésion spontanée. Cependant, en termes de conservation, la patrimonialisation de la nature présente des limites et pâtit de nombreuses contradictions internes. La biodiversité dans sa totalité ne constitue pas nécessairement un patrimoine et, en pratique, s'opèrent des choix qui ne sont pas toujours compatibles avec les exigences de la biologie de la conservation. La patrimonialisation d'un élément de la biodiversité peut ainsi se faire au détriment de la protection des autres et engendrer des déséquilibres écologiques. Ainsi, la survalorisation des flamants roses dans le delta du fleuve Sénégal conduit à leur prolifération, ce qui, dans la réserve du Djoudj, peut constituer une menace pour la flore, à l'exemple des dynamiques de désertification à l'œuvre en Camargue. Les risques d'une nature à deux vitesses sont soulignés, entre des flots surprotégés, en timbre-poste, entourés d'un océan poubelle (Génot, 1998). De fait, la protection de territoires nettement délimités, clos et compartimentés ne parvient pas à répondre aux exigences dynamiques de la biodiversité et peine à contrôler les flux et des échanges entre populations et écosystèmes.

La prise en compte de la nature « ordinaire » au-delà des aires protégées, de la migration des espèces, des interactions entre tous les niveaux de la biodiversité nécessite des outils de gestion intersectoriels et intégrés à l'échelle des territoires fonctionnels, telles la GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières) ainsi que l'élaboration de dispositifs à une échelle régionale et transfrontalière, tels les corridors écologiques et les réseaux d'aires protégées (Cormier-Salem, 2006b).

Enfin, dans les pays les moins avancés, se pose avec une particulière acuité le problème de la gouvernance des aires protégées. Dans un contexte de décentralisation, de nombreux États délaissent la gestion du domaine public à des opérateurs privés. La privatisation des aires protégées est ainsi justifiée en Afrique par le désengagement de l'État, l'inadéquation des dispositifs réglementaires, l'insuffisance des infrastructures, la déficience de moyens de contrôle des agents et gestionnaires des parcs, mais laisse désormais la porte ouverte à toutes les entreprises marchandes. Une autre tendance majeure est le transfert de gestion aux communautés locales, qui prend diverses formes, des terres indigènes de l'Amazonie brési-

lienne aux réserves communautaires ouest-africaines et à la GELOSE (Gestion Locale Sécurisée) à Madagascar. La cogestion ou gestion participative remet sur le devant de la scène les usagers locaux. Si le principe est légitime, les conditions d'application prêtent à critique et bien souvent, les avantages ne sont pas à la hauteur des espérances. Outre un renforcement du jeu de pouvoir locaux et l'émergence d'une nouvelle élite locale, issue de la médiation environnementale et liée aux ONGE, les institutions traditionnelles se trouvent fréquemment instrumentalisées, quand elles ne sont pas elles-mêmes patrimonialisées et muséifiées.

En dernière analyse, Il faut souligner le caractère exogène de ces initiatives et l'accentuation des injustices sociales, en dépit des discours globaux sur la maîtrise décentralisée des actions publiques, mais sans les nécessaires transferts financiers de la part des États. De fait, les pays du Sud bénéficient le moins de financement : à titre d'illustration, les investissements rapportés au km² dans les parcs nationaux aux USA sont six fois plus élevés qu'en Afrique centrale malgré des richesses en biodiversité bien plus faible (Guéneau et Jacobée, *in* Courrier de la planète, 2005). Non seulement les coûts de la conservation sont majoritairement supportés par les populations locales, mais en outre on est en droit de s'interroger sur l'efficacité écologique des Aires protégées et le partage effectif des avantages et bénéfices.

B. Vers de nouvelles formes de valorisation de la biodiversité

Compte tenu des critiques émises à l'encontre des Aires Protégées et de la nécessaire requalification des territoires ruraux, marqués en particulier par l'exode rural et la surexploitation des ressources, des instruments innovants sont élaborés pour répondre aux objectifs du *Millenium Ecosystem Assessment*, tels le développement de nouveaux marchés pour les services environnementaux ou les ressources génétiques, les accords de financements volontaires des entreprises privées, les prix de marché supérieur pour des produits certifiés, etc. Une attention plus particulière sera portée à deux alternatives dites durables et qui connaissent un succès croissant dans les pays du Sud, l'écotourisme et la certification des productions localisées. Il s'agit d'en montrer le caractère innovant mais également les effets inattendus, voire pervers sur les dynamiques locales et, ainsi, de s'interroger sur leur pertinence en tant qu'instruments de valorisation de la biodiversité dans le cadre des pays du Sud.

L'écotourisme ou le tourisme durable

Alternative au tourisme de masse, l'écotourisme se veut « un tourisme responsable qui préserve les cadres naturels et le bien-être des populations locales » selon la définition officielle de l'institution *Ecotourism Society* (Hall et Lew, 1998). La démarche écotouristique s'est structurée aux USA dans les années 1980, avec l'appui de grandes institutions, comme Smithsonian et le Musée d'histoire naturelle de New York et consiste d'abord en voyages naturalistes à tonalité ethnographique à destination de l'hémisphère sud. Le terme, qui aurait été créé par Boo en 1990, est diffusé par des ONG comme WWF et connaît un succès croissant à la suite de la Convention de Rio (1992), débouchant sur une éthique environnementale. Selon l'adage des observateurs d'oiseaux (*bird-watchers* ou *birders*), « *take only photographs, don't let any footmarks* ». D'après les prévi-

sions de l'OMT pour 2000-2020, après le tourisme d'aventure (*Adventure*), le tourisme de nature (*Nature-based tourism*) se placerait au quatrième rang des voyages récréatifs avant le tourisme culturel et a pour destination privilégiée les pays du Sud, du fait de la richesse de leur biodiversité. Le Costa Rica et le Kenya sont les deux pays où cette forme de tourisme est la plus développée.

Les raisons d'un tel succès tiennent à la modification d'une part de la demande touristique, d'autre part de l'offre touristique. Il faut en premier lieu noter la mondialisation et la démocratisation du tourisme. Selon l'OMT, entre 1950 et 1998, le total des arrivées touristiques (avec franchissement d'une frontière) a été multiplié par 25 et il y aurait dans vingt ans plus de 1,6 milliard de globe-trotters, soit trois fois plus qu'aujourd'hui. Le tourisme est en passe de devenir une des premières industries mondiales avant le pétrole. Cette augmentation serait surtout le fait du tourisme de masse à destination des pays du Sud, en particulier de pays émergents tels la Chine. Avec la mondialisation du tourisme à partir des années 1950 et l'augmentation spectaculaire des voyages à partir des années 1970, de plus en plus de travaux dénoncent les méfaits (et effets pervers) de l'explosion touristique à destination des pays sous-développés depuis la dégradation des sites visités jusqu'à la perversion des mœurs et des cultures locales, la prostitution, l'exploitation des enfants (Cazes, 1999). Dès les années 1980-1990, les recommandations succèdent aux condamnations avec notamment le 1^{er} code éthique (Déclaration de Manille, OMT, 1980). Ces préoccupations éthiques rejoignent la recherche de nouvelles formes de voyages et découvertes et participent à la mise en patrimoine et mise en scène des Tropiques, répondant ainsi à un désir de nature sauvage et authentique de la part d'un nombre croissant de touristes du Nord (Cormier-Salem, 2006a).

L'essor de l'écotourisme tient également à la diversification et à l'expansion du marché, mais également à l'inventivité des promoteurs touristiques. La floraison des termes – tourisme alternatif, doux, durable, tourisme de nature et en nature, tourisme vert et rural, etc. – en témoigne. En dépit des efforts de clarification (Baron-Yelles, 1997) et des chartes écotouristiques, la distinction entre tourisme « de » et « en » nature n'est pas toujours explicite. Quand l'écotourisme recouvre l'ensemble des activités de découverte et d'observation « de » la nature, le tourisme « en » nature est constitué d'activités sportives en plein air. Ainsi, la pêche sportive, ou pêche au gros de l'espadon et d'autres grands prédateurs des eaux tropicales, n'est pas, en tout état de cause, une activité écotouristique, quoiqu'elle soit autorisée dans de nombreuses aires marines protégées, tels la Réserve de Biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagos (Cormier-Salem, 2006b). En revanche, la plongée sous-marine, sous certaines conditions, peut être considérée comme un tourisme de nature.

À la mise en tourisme des Aires protégées et à l'observation des espèces sauvages, est souvent associée une autre forme de tourisme, conciliant environnement et développement, le « tourisme communautaire ». De plus en plus de voyageurs « intègrent » dans leur catalogue des communautés autochtones et offrent aux touristes la possibilité de s'immerger dans le milieu et de découvrir la diversité naturelle mais également culturelle des régions visitées, le plus souvent situées en zone intertropicale (Blangy, 1999 ; Zerner, 2000 ; Hulme *et al*, 2001 ; Cormier-Salem, 2006a)

Le développement de l'écotourisme tient enfin à la volonté politique d'un nombre croissant de pays du Sud de mettre en valeur leur capital naturel. Des pays

anciennement lancés dans le tourisme de faune comme le Costa Rica, l'Équateur, le Népal, et la Tanzanie, développent de nouvelles démarches, soutenues par de grandes ONG (CI, WWF, UICN, etc.) et sont rejoints par des pays francophones d'Afrique de l'Ouest ou encore de l'Océan Indien, où les initiatives, publiques et privées, se multiplient. L'écotourisme est ainsi bien souvent conçu par les ONG comme un moyen de financer les aires protégées, mais aussi un moyen d'impliquer les populations locales et de partager de façon équitable les bénéfices tirés de la conservation de la biodiversité (Hulme *et al*, 2001 ; Brechin *et al*, 2003). Qu'en est-il réellement ?

Pour juger de la durabilité de l'écotourisme, trois critères combinés sont généralement retenus : il doit être respectueux de l'environnement, avoir des retombées économiques à la hauteur de celles des autres usages extractivistes et enfin contribuer au bien-être des communautés locales et à la reproduction de leur système (Miller *et al*, 1996 ; Hall *et al*, 1998). Les littoraux tropicaux, qui comptent parmi les principales destinations touristiques, constituent un bon terrain d'analyse (Cormier-Salem, 2006a).

En premier lieu, il apparaît bien que les pratiques écotouristiques ne peuvent être respectueuses du milieu qu'au prix d'une limitation de l'accès aux sites et d'un contrôle des flux. Diverses mesures de réglementation doivent être mises en place, tels que le zonage (affectation d'un usage à un espace), la canalisation des flux sur des parcours, la limitation de la fréquentation par des quotas, l'interdiction de certaines pratiques (chasse sous-marine, camping sauvage, feux et cigarettes.), la sensibilisation et l'éducation du public, l'édiction de chartes de bonne conduite, etc. Ces mesures ne suffisent pourtant pas à éviter les nuisances. De fait, la concentration excessive sur certains lieux et itinéraires conduit à accroître la perturbation de la vie sauvage, le piétinement des sites, la pollution. Par ailleurs, la plupart des aménagements écotouristiques concourent à une artificialisation (ou domestication) de la nature et à une marginalisation des populations riveraines. De fait, il apparaît que la plupart des projets écotouristiques, non seulement n'apportent pas les bénéfices escomptés, mais en outre, concourent à exacerber les problèmes environnementaux et sociaux locaux (Cormier-Salem *et al*, 2005). Ces projets ne peuvent être réellement respectueux de l'environnement qu'en étant limités à une clientèle choisie. Marchés marginaux, ils ne peuvent avoir des retombées économiques à la hauteur de celles du tourisme de masse, ou d'autres activités extractivistes. Par ailleurs, leur acceptabilité sociale est sujette à débat : ainsi, au Sénégal, dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, manifestement cette opportunité a été saisie par les jeunes générations alors que leurs aînés veillent à maintenir leur identité, au prix d'un rejet de la modernité et d'une fermeture des îles aux étrangers. L'écotourisme apparaît ainsi comme un révélateur des tensions locales, voire même un stimulateur.

Ce diagnostic sur la faible durabilité de l'écotourisme est néanmoins à nuancer compte tenu de la diversité des situations locales, traduction des jeux complexes d'acteurs et des orientations privilégiées des politiques publiques. Comme l'écrivait Montaigne dans ses Essais (livre III, chapitre 9) « aucun lieu n'est touristique en soi ». La mise en tourisme d'un lieu, quelle que soit son optique, induit des changements, qui peuvent être négatifs (défiguration des paysages, pompage de l'eau au détriment des populations locales, déplacement de ces populations, pollution, etc.) ou positifs (forme non extractive de valorisation de la nature, créa-

tion d'emplois alternatifs, apport de devises, etc.). Par ailleurs, l'éthique du tourisme a un coût, qui doit être supporté par tous les acteurs de ce secteur, des consommateurs aux opérateurs et intermédiaires et aux États. Il demeure que, par ses dimensions éthiques (sur l'environnement, les savoirs et les traditions des populations locales.), l'écotourisme apparaît comme une option de développement durable, pour peu que les objectifs soient clairement définis, que la démarche soit concertée et pilotée, que la pérennité des instruments de régulation et de valorisation soit assurée.

La valorisation des productions localisées

Une autre démarche, qui connaît un succès croissant dans les pays du Sud, est la qualification de productions localisées, ou labellisation de produits dont la spécificité est une alchimie subtile entre une ressource, un lieu et un savoir-faire, bien exprimée par le concept de terroir (Bérard *et al.*, 2005 ; Chouvin *et al.*, 2004). Les « produits de terroir » recouvrent aussi bien les formes les plus sophistiquées des Indications Géographiques Protégées (connues en France sous le label AOC « Appellation d'Origine Contrôlée » et en Europe AOP « Appellation d'Origine Protégée » depuis juillet 1992) que de simples productions localisées. Leur succès va de pair avec un élargissement des préoccupations, qui ne sont plus seulement commerciales et juridiques, mais également patrimoniales. De fait, les IG, à l'origine instruments de Propriété intellectuelle pour lutter contre la concurrence, devenues des outils économiques de promotion commerciale, sont désormais de plus en plus considérées comme des instruments au service du développement durable, permettant de lier conservation de la biodiversité et développement local (maintien des ressources et des paysages, valorisation des savoirs et savoir-faire, requalification de territoires en crise, etc.). Partout dans le monde, on constate une multiplication de produits de terroir et une diffusion des instruments juridiques, dont les plus répandus sont : les Indications Géographiques, le commerce équitable, le label « agriculture biologique », les écolabels et écocertifications et les marques de parc. Ainsi, le modèle français et européen tend à séduire de plus en plus de pays du Sud, qui voient dans ces démarches un contrepouvoir à la globalisation, au capitalisme marchand, à la brevetabilité du vivant, à la privatisation des ressources. Au fast-food, est opposé le slow-food, autre alimentation, autre façon de consommer mais aussi autre savoir-vivre !

Ces dispositifs concernent en premier chef des produits alimentaires : le plus ancien est le nuoc-nam du Vietnam, AOC mis en place par l'Institut des Cognacs. Les cafés, cacao et thé, mais aussi riz basmati, épices et condiments ont également des réputations bien établies. Les produits cosmétiques (karité d'Afrique noire, huile d'argan d'Afrique méditerranéenne, huile de diverses noix du Brésil, huiles essentielles ayurvédiques d'Inde, etc.) ou encore artisanaux et textiles (vannerie, coton, etc.) connaissent un engouement croissant auprès des consommateurs du Nord sensibles au caractère écologique et engagé de certaines entreprises telles Body Shop et l'Occitane. Les listes de productions localisées ne cessent de s'allonger. Pourtant, en dépit de l'affichage médiatique, de l'engagement de grandes sociétés privées de production et de distribution, de la multiplication des boutiques spécialisées – bios et équitables –, de l'extension des rayons des supermarchés, la part de ces produits dans les échanges mondiaux demeure inférieure à 1 %.

Dans les pays du Sud, les effets de ces dispositifs sur les plans environnementaux, économiques et sociaux, sont encore mal appréhendés et on ne peut émettre que des hypothèses. En première analyse, alors que ces dispositifs sont encore incomplètement intégrés dans les accords internationaux de l'OMC, on peut s'interroger sur leur compatibilité avec les contextes des pays du Sud (institutions, suivis, coûts.). Dans les Pays émergents comme le Brésil, l'Inde ou encore l'Afrique du Sud, les instruments juridiques (marques privées, collectives ou de certification) et institutionnels (organismes certificateurs) favorisent le développement d'une gamme étendue de productions localisées. Dans d'autres pays moins avancés, comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest, si les décideurs politiques manifestent un intérêt évident pour ces instruments, si les ONG sont à l'origine de nombreuses initiatives d'amélioration de la qualité et de la traçabilité des produits, si les acteurs de la filière commencent à être informés de ces innovations, il n'empêche que l'on en reste bien souvent encore au stade de l'identification des productions susceptibles d'être enregistrées et des instruments les plus à même de les valoriser.

Par ailleurs, ces dispositifs pour être efficaces reposent sur deux grands principes : la délimitation d'une zone de production d'une part, l'élaboration et le contrôle d'un cahier des charges d'autre part. Ils présentent une plus-value économique certaine pour les opérateurs et relancent les terroirs sur de nouvelles bases, mais ne peuvent valoriser dans sa globalité la biodiversité. Ils supposent de privilégier une option (une race ou une variété, une pratique, un mode de fabrication, un ingrédient, etc.) au détriment d'autres et de fixer par écrit un patrimoine vivant, au risque de le figer. Ces contraintes, qui garantissent la qualité du produit, ou à tous le moins le respect des normes pour une clientèle ciblée, ont ainsi des effets contraires aux objectifs assignés, avec une perte de la biodiversité (diversité biologique et culturelle, pression accrue sur les ressources et perte de traditions), la standardisation et l'homogénéisation de la production (du fait souvent d'un hygiénisme excessif), la marginalisation de certaines catégories d'acteurs, la concurrence entre filières « traditionnelles » et nouvelles, la compétition pour le contrôle des ressources et des espaces.

Enfin, les systèmes de labellisation se sont multipliés et complexifiés. Le même instrument comme l'Indication Géographique peut se prêter à diverses interprétations et applications, conduisant dans un cas à un renforcement des liens entre un produit et un terroir, dans un autre cas à une délocalisation des ressources et à une perte des savoirs. Les exemples ne manquent pas, du café Sidamo d'Éthiopie devenu une marque privée entre les mains de l'entreprise américaine Starbucks à la tequila, production industrialisée et standardisée qui a détrôné sur les marchés internationaux les mezcals, produits traditionnels issus d'une grande diversité biologique et culturelle (diversité des agaves et des savoirs indigènes mexicains).

Conclusion

Le succès économique d'une innovation passe par sa durabilité écologique et sociale. Les dispositifs basés sur la mise en valeur des spécificités locales à travers la vente de services (tel l'écotourisme) ou de produits (tels les IG), offrent

des opportunités – protection d'un nom, requalification d'un territoire, création de valeur ajoutée, diversification des systèmes de production, de distribution et de consommation – mais aussi des contraintes – modification des règles d'accès et d'usage, recomposition sociale, réorganisation territoriale. Dans les pays du Sud, ces dynamiques innovantes, initiées et mises en œuvre le plus souvent par des opérateurs étrangers, à destination d'une clientèle ciblée, sont inégalement réappropriées par les populations locales et occupent encore bien souvent une place mineure dans les économies. Elles n'en constituent pas moins des alternatives tant à la marchandisation du vivant qu'à la mise sous cloche de la biodiversité. Ce sont des espaces de négociation, révélant les jeux de pouvoir à toutes les échelles, du local à l'international. Face à la mondialisation, ces dispositifs conduisent à réinvestir, voire internationaliser, le terroir comme modèle de développement durable local et participent aux réflexions plus constructives de l'écologie de la réconciliation (*win-win ecology*), basées sur la combinaison d'instruments, appliqués en fonction des situations écologiques, sociales, politiques, économiques locales.

Bibliographie

- AGARWAL A. et NARAIN S., 1991, *Global warming in an Unequal World : a Case of environmental colonialism*, New Delhi, Centre for Science and Environment.
- AUBERTIN C. (COORD.), 2005, *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, Paris, IRD.
- AUBERTIN C. et DOMINIQUE-VIVIEN F., 1998, *Les enjeux de la biodiversité*, Paris, Economica, coll. « Poche Environnement ».
- BAHUCHET S., BLEY D., PAGEZY H., VERNAZZA-LICHT N., (eds), 1999, *L'homme et la forêt tropicale*, Marseille, édition du Bergier, Travaux de la Société d'Écologie Humaine.
- BARBAULT R., CORNET A., JOUZEL J., MÉGIE G., SACHS I., WEBER J., 2002, *Johannesburg 2002 Sommet mondial du développement durable. Quels enjeux ? Quelles contributions des scientifiques ?* ; Paris, Ministère des Affaires étrangères, ADPF.
- BARON-YELLES N., 1997, *Espaces protégés et tourisme de nature sur le littoral atlantique français : stratégies et enjeux*, Paris, Université Paris-1, doctorat de géographie.
- BASSETT T. et CORMIER-SALEM M.-C., (eds), 2007, *Nature as Local Heritage in Africa. Special issue of Africa*. 77 (1).
- BÉRARD L., CEGARRA M., DJAMA M., LOUAFI S., MARCHENAY P., ROUSSEL B., VERDEAUX F., (eds), 2005, *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*. Paris, Cirad-Iddri-IFB-INRA.
- BLANGY S., 1999, *Tourisme autochtone et communautaire*, Paris, *Courrier de l'UNESCO*, juillet-août 1999.
- BRECHIN S., WILSHUSEN P., FORTWANGLER C., WEST P. (eds), 2003, *Contested Nature. Promoting International Biodiversity with Social Justice in the Twenty-first century*, State university of New-York, New-York.
- BRUNDTLAND G.H., 1987, « What is Sustainable Development ? Towards Sustainable Development », Nordic Conference on *Environment and Development*, Saltsjöbaden, Stockholm, Sweden, may 8-10, 1987, The Panos Institute, VIII-X.

- CAZES G., 1999, De la notion du « tourisme durable » In : *Aménagement et géographie*, Actes du Géoforum 1999, n° 23, Pau, Géographes Associés, AFDG.
- CHOUVIN N.E., LOUAFI S., ROUSSEL B., 2004, *Prendre en compte les savoirs et savoir-faire locaux sur la nature. Les expériences françaises*, Paris, IDDRI, Les documents de travail de l'Iddri (1).
- Courrier de la Planète* (75), janvier-mars 2005, « Conserver, pour qui ? ».
- CORMIER-SALEM M.C., 2003, « Le littoral : un patrimoine controversé ». In D. GASCUEL & G. FONTENELLE (ed), *Activités halieutiques, aménagement et gestion en zone côtière*, Rennes, ENSAR-IFREMER, coll. Actes de Colloques 35.
- CORMIER-SALEM M.C., 2006a, « Entre exploitation et sanctuarisation des écosystèmes côtiers ouest-africains, l'écotourisme, une option durable ? » In J.J. SYMOENS (ed), *Les écosystèmes côtiers de l'Afrique de l'Ouest*, Bruxelles, Fondation pour favoriser les recherches scientifiques en Afrique.
- CORMIER-SALEM M.C., 2006b, Vers de nouveaux territoires de la conservation. Exemple des littoraux ouest-africains, *Annales de géographie* « Les territoires de la biodiversité », 651.
- CORMIER-SALEM M.-C et ROUSSEL B., 2000, « Patrimoines naturels : la surenchère », *La Recherche* 333, numéro spécial juillet-août 2000.
- CORMIER-SALEM M.-C. et ROUSSEL B., 2002, « Patrimoines et savoirs naturalistes locaux », 125-142 in J.Y. MARTIN (ed), *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*. Paris, IRD.
- CORMIER-SALEM M.-C, JUHÉ-BEULATON D., BOUTRAIS J. et ROUSSEL B., eds, 2005, *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*. Paris, IRD-MALD-MNHN, coll. Colloques et séminaires.
- DESCOLA P., 2005.- *Par-delà nature et culture*. Paris, Gallimard.
- DUGAST S., 2002, « Modes d'appréhension de la nature et gestion patrimoniale du milieu ». In M.C. CORMIER-SALEM et al, ed, *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD, coll. Colloques et séminaires.
- FAIRHEAD J. et LEACH M., 1998, *Reframing deforestation. Global analysis and local realities : studies in Africa*, London, Routledge.
- GÉNOT J.C., 1998, *Écologiquement correct ou protection contre nature ?*, Paris, Edisud.
- GERVAIS-LAMBONY P. et LANDY F., (eds), 2007, On dirait le Sud. *Autrepart* (41), Ird Édition.
- GILLON Y., CHABOUD C., BOUTRAIS J., MULLON C., (eds), 2000, *Du bon usage des ressources renouvelables*, Paris, IRD, coll. Latitudes 23.
- GROOMBRIDGE B. et JENKINS M.D., 2002, *World Atlas of Biodiversity*. Prepared by the UNEP World Conservation Monitoring Centre, University of California Press, Berkeley, USA.
- HALL C. et LEW A. (eds), 1998, *Sustainable Tourism : a Geographical Perspective*, Addison-Wesley Longman, Harlow and New York.
- HARDIN G., 1968, The tragedy of the commons, *Science*, 162.
- HULME D. et MURPHRE M.W. (eds), 2001, *African wildlife and livelihoods. The promise and performance of community conservation*, Portsmouth, Oxford, Heinemann, James Currey.
- JUHÉ-BEULATON D. et ROUSSEL B., 2002, Les sites religieux vodun : des patrimoines en permanente évolution ». In M.C. CORMIER-SALEM et al, ed, *Patrimonialiser la nature*

- tropicale. *Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris, IRD, coll. Colloques et séminaires.
- MARTIN J.Y., (ed), 2002, *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, Paris, IRD Éditions.
- MILLER J.A. ET MALEK-ZADEH E., 1996, *The ecotourism equation : Measuring the impacts*, Yale School of Forestry and Environmental Studies Bulletin series, n° 99, New Haven, CT : Yale University press.
- MILLEVILLE P., 2007, *Une agronomie à l'œuvre. Pratiques paysannes dans les campagnes du Sud*, Paris, Éditions Arguments-Quae, préface de C. Blanc-Pamard.
- POURTIER R., 2004, Développement « rural » au Sud, géodiversité et dynamiques territoriales. In A. Miossec, P. Arnould et Y. Veyret, *Vers une géographie du développement durable*, Historiens et géographes, n° 387.
- RICHARDS P., 1985 ; *Indigenous agricultural revolution : Ecology and Food Production in West Africa*. London, Hutchinson.
- SEN A., 1999., *Éthique et économie, et autres essais*, Paris, PUF, coll. « Philosophie morale ».
- ZERNER C., 2000, *People, Plants, and Justice. The Politics of Nature Conservation*, Columbia University Press.

Cormier Salem Marie-Christine (2007)

Enjeux du développement durable dans les pays du Sud : du discours à la pratique

In : Veyret Y. (dir.) Le développement durable

Paris : Sedes, 367-385

(Capes-Agrégation : Géographie)